

DÉLIBÉRATION N°2020-21_118 du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 25 mai 2021

6- Affaires statutaires

Point 6.2 – Projet d'expérimentation 2020-2026 formations sciences de la rééducation : orthophonie, kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité, orthoptie

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 26 Membres représentés : 5 Total : 31	Refus de vote : 1 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0
---	--

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et notamment son article 39 ;

VU le décret n° 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.

Le projet présenté s'inscrit dans une dynamique progressiste liée au décret du 11 mai 2020 relatif à l'aménagement d'échanges entre les formations en santé par la voie d'Expérimentations locales.

Ce projet est porté par l'UFR « Santé » de l'université de Franche-Comté en lien avec deux établissements hospitaliers : le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Besançon et l'Hôpital Nord Franche-Comté (HNFC) de Belfort-Montbéliard.

Depuis la rentrée 2020, les formations d'orthophonie et de kinésithérapie ont l'opportunité de croiser leurs expériences pour les unités d'enseignement fondamentales communes aux deux filières dans le cadre d'un département des sciences de la rééducation. **Il s'agit avec ce projet d'aller au-delà et d'intégrer à cette expérimentation les filières ergothérapie, psychomotricité et, dans un deuxième temps (rentrée 2022) orthoptie.**

Ainsi, dès la rentrée de septembre 2021, les formations de kinésithérapie, d'ergothérapie et de psychomotricité seront dispensées par l'UFC qui délivrera les diplômes.

Il s'agit avec cette approche de partager les expertises, de mutualiser les approches et les moyens afin de préparer les étudiants en santé aux exigences la loi Ma Santé 2022. L'objectif est de croiser davantage ces formations, en vue de favoriser la mise en place précoce de dynamiques interprofessionnelles essentielles dans la réduction et l'efficacité des parcours diagnostiques et de soins.



Le projet prévoit la possibilité de poursuite en masters et doctorat pour former de futurs chercheurs amenées à devenir les enseignants universitaires des filières de rééducation.

Au-delà de l'intérêt pédagogique de la démarche, le portage de ces formations par l'UFC permettra aux étudiants qui souhaitent se former aux métiers d'ergothérapeute et de psychomotricien de rester sur le territoire alors qu'ils devaient jusqu'à présent s'inscrire à l'IFMR de Mulhouse. La Région Bourgogne Franche-Comté soutient cette démarche innovante.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la mise en œuvre du projet d'expérimentation 2020-2026 « *formations sciences de la rééducation* ».

Besançon, le 3 juin 2021.



Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Rabia DEGACHI", is written over a light blue circular stamp.

Rabia DEGACHI

*Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

